Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

CORRIGE

Barème sur 40 points

Annexe 1-1 (4 points)

1 – Pourquoi la Loi oblige-t-elle les femmes qui travaillent avec leur mari à choisir un statut (juridique, social et fiscal)? **(1 point)**

Pour avoir une couverture sociale et éviter le travail dissimulé

2 – Citer les 3 statuts possibles du conjoint ainsi qu'un avantage **(3 points)**

Statuts	Avantage pour le conjoint
Conjoint salarié	**Couverture sociale**
Conjoint associé	**Participation à la gestion de l'entreprise**
Conjoint collaborateur	**Possibilité de travail supplémentaire à mi-temps**

Annexe 1 2 8 points

1 – Afin de choisir la forme juridique la mieux adaptée à son projet, M. LEPAGE vous demande de compléter le tableau suivant : **(6 points)**

Forme Juridique	Signification du sigle **1 pt pour la colonne**	Adaptée au projet OUI / NON Justification principale **1 pt par ligne réponse et justification soit 6. pts**	
E.I.	**Entreprise individuelle**	**non**	**Pas possible d'avoir un associé**
Auto-entrepreneur		**non**	**Fait pour une « mini activité » ou pas possible d'avoir un associé**
E.U.R.L.	**Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée**	**non**	**Pas d'associé possible**
E.I.R.L.	**Entreprise individuelle à responsabilité limitée**	**non**	**Pas d'associé possible**
S.A.R.L.	**Société à responsabilité limitée**	**oui**	**Adaptée à la taille de l'entreprise et sa femme pourra être associée**
S.A.	**Société anonyme**	**non**	**Nécessite trop d'associés**

2 – Dans le cadre de ces changements, Monsieur Lepage sera en relation avec le CFE

Expliquer ce sigle et la fonction de ce service **2 points**

CFE : Centre de Formalités des Entreprises : c'est le guichet unique pour l'enregistrement d'une entreprise afin que les informations soient transmises aux différents organismes (caisses sociales…)

Annexe 2 — 8 points

1– À partir du document 2.1, estimez-vous que notre activité répond aux critères d'un commerce équitable de proximité ? Justifier (2 points)

Oui car il favorise les producteurs locaux, un lien direct avec les fournisseurs de proximité géographique

2 – À partir des différentes informations du document 2.2, estimez-vous que notre activité répond aux critères d'un circuit court ? Justifier. **(2 points)**

Oui car le circuit court correspond à un circuit avec 0 ou 1 intermédiaire. De plus il sous-entend la proximité ce qui est aussi le cas présent. Donc on répond à tous les critères du circuit court

3 – Quels sont les avantages résultants de ces 2 pratiques ? (4 réponses attendues) **(4 points)**

- **On peut justifier de la provenance locale ce qui est argument qui rassure la clientèle**
- **On connait personnellement chaque fournisseur ce qui en fait une traçabilité +**
- **On fait travailler les entreprises locales**
- **On diminue l'impact carbone**
- **Nos prix d'achats sont justes et n'étranglent pas nos fournisseurs**
- **Diminution du coût de livraison**
- **Nous choisissons nos produits**
- **Nous connaissons la façon dont nos matières premières ont été fabriquées/élevées…**

Annexe 3 — 9 points

1 – Quel montant d'achat est concerné par le paiement sans contact ? **(2 points)**

20 euros

2 – Quels en sont les intérêts : **(2 points)**

- Pour le consommateur :

Plus besoins de sortir son moyen de paiement, pas besoin d'avoir de la monnaie en permanence, gain de temps, plus de code à faire et à retenir, mains libérées, plafond…

- Pour le commerçant :

Fluidité, gestion de la monnaie facilitée, moins de risque d'erreur de caisse, moins d'espèces à manipuler, moins d'espèce en caisse, pas d'impayés…

3 – Quel peut-être le frein pour le client à utiliser ce mode de paiement ? **(2 points)**

Manque de sécurité (paiement sans utilisation du code confidentiel)

4 – Le commerçant risque-t-il de refuser ce mode de paiement ? Justifier. **(2 points)**

Oui car le coût entraine des plafonds minimum qui risque de bloquer le principe (petits paiements)

5 – Citer un autre moyen de paiement « sans contact » qui pourrait remplacer la carte bancaire. **(1 point)**

Le téléphone portable

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement professionnel
Réseau Canopé

Annexe 4	11 points

1 – Quel est le problème de droit soulevé ? **(1 point)**

M Lepage envisage de licencier Melle Legrand car elle a envoyé des courriels personnels depuis son lieu de travail. Le problème soulevé est : peut-on envoyer des courriels personnels pendant son temps de travail ?

2 – Pour quelle raison votre employeur peut-il lancer la procédure de licenciement en invoquant ces motifs ? Justifier. **(3 points)**

M Lepage a découvert par hasard, en recherchant l'origine d'un virus, l'existence de ces courriels. Il n'y avait aucun dispositif de surveillance d'installé a l'insu de Mlle Legrand.

3 – Si Mlle LEGRAND veut contester le licenciement, elle devra s'adresser au Conseil des Prud'hommes. Pourquoi ? **(1.5 point)**

Le conseil de prud'hommes est compétent pour juger tout conflit survenant entre un salarié du secteur privé et son employeur à propos du contrat de travail (ou d'apprentissage), tant dans son exécution (rémunération, horaires, congés...) qu'au moment de sa rupture (licenciement, indemnités...). En l'espèce, nous sommes donc bien dans un conflit individuel entre un salarié et son employeur.

4 – Quelle est la particularité des juges du Conseil des Prud'hommes ? **(1.5 point)**

Il est composé d'employeurs et de salariés, ce ne sont pas des professionnels du droit.

5 – Pourquoi dit-on que ce Tribunal est une juridiction paritaire ? **(2 points)**

Il y a autant de juges employeurs que de juges salariés

6 – Quelles sont les voies de recours si l'une des parties n'est pas d'accord avec le jugement prononcé en 1ère instance ? **(2 points)**

- **Si le tribunal a jugé en premier ressort : cour d'appel**
- **Si le tribunal a jugé en premier et dernier ressort : cour de cassation**

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.